

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

N° 30/2015

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture



DATE DE CONVOCATION : 11/06/2015	L'an deux mil quinze le vingt cinq juin à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 25/06/2015	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de : Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27 Ayant donné procuration : 3 Absent excusé : 0 Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <i>Étaient représentés :</i> DURY Bernard, LIPSKI Jean-Pierre, MÉRAUX Jocelyne
OBJET : <i>Modification des statuts – Syndicat de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées</i>	<i>Procurations données :</i> DURY Bernard a donné procuration à BORNE Aurélien, LIPSKI Jean-Pierre a donné procuration à GIRARD Jean-Claude, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0	Madame Catherine NOIROT est nommée secrétaire de séance.

Lors de sa séance du 14 avril 2015, le Conseil Syndical du Syndicat de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux vallées a décidé, à l'unanimité, de mettre à jour les statuts du syndicat.

Cette modification des statuts devant être approuvée par délibération par chacune des Communes membres du syndicat,

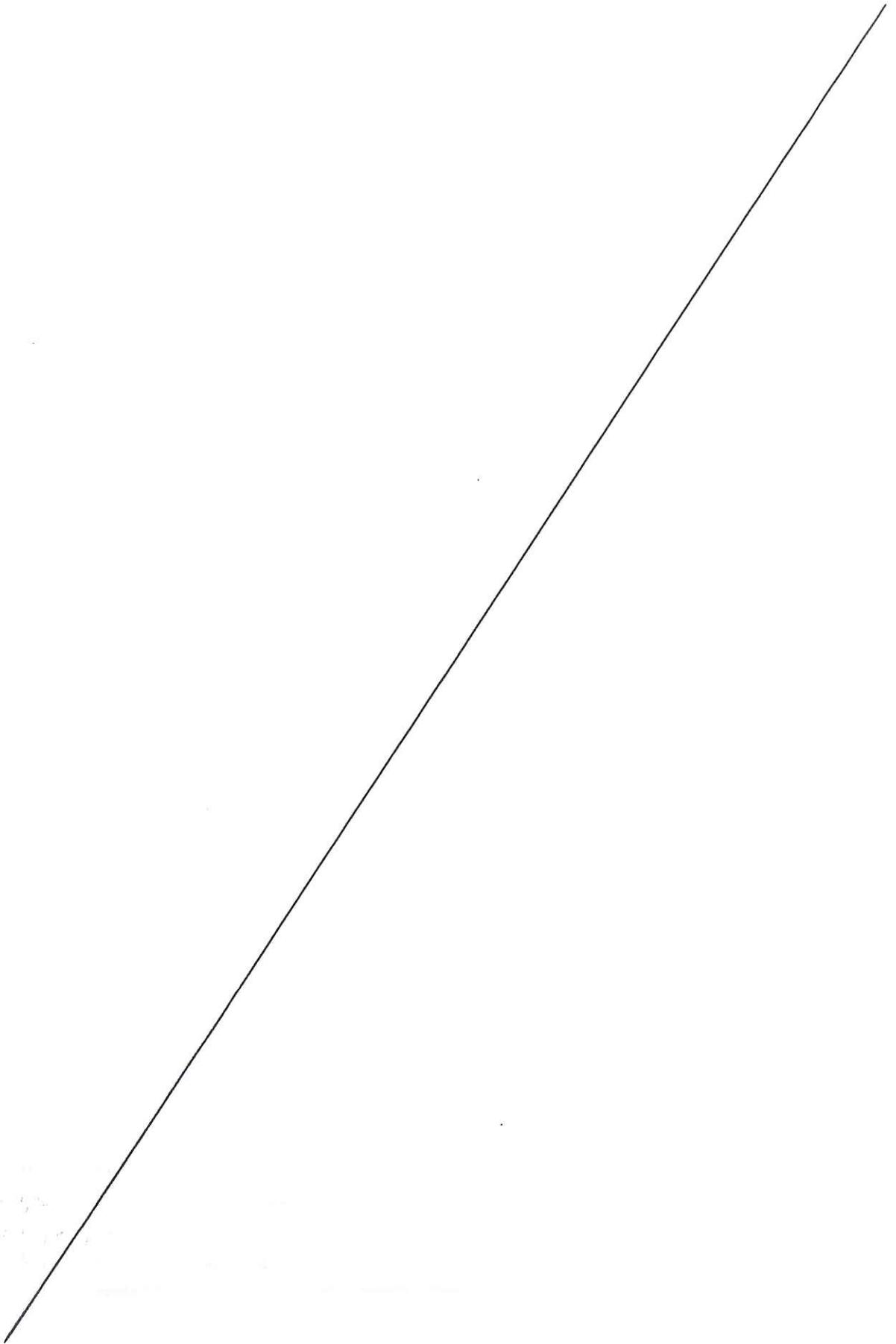
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention, décide d'adopter les nouveaux statuts, annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré à Bavans, le 25/06/2015
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 25/06/2015
 Publiée le 25/06/2015...
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire





Syndicat de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées

Statuts

Article 1 : il est formé entre les communes d'AIBRE, ALLONDANS, BART, BAVANS, BERCHE, COURCELLES, DESANDANS, DUNG, ECHENANS, ISSANS, LAIRE, PRESENTVILLERS, RAYNANS, SAINT-JULIEN LES MONTBELIARD, SAINTE-MARIE, SAINTE-SUZANNE, SEMONDANS, LE VERNOY LES MONTBELIARD et VOUJEAUCOURT un syndicat qui prend la dénomination de syndicat de la Trésorerie de Montbéliard et des Deux Vallées.

Article 2 : le syndicat a pour objet la gestion d'un bâtiment dont il est propriétaire situé 1 Place de l'Europe 25 630 Sainte-Suzanne.

Article 3 : le siège du syndicat est fixé à la trésorerie, 1 Place de l'Europe 25 630 SAINTE-SUZANNE.

Article 4 : le syndicat est institué pour une durée illimitée.

Article 5 : le conseil syndical est composé de délégués élus pour les conseils municipaux des communes membres.

Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants.

Article 6 : le bureau est composé du président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de trois assesseurs.

Article 7 : la contribution des communes aux dépenses du syndicat est déterminée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre (population totale légale au 1^{er} janvier de l'année publiée par l'INSEE).

Article 8 : en cas de dissolution du syndicat ses biens sont répartis selon les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L 5211-25-1 et L 5211-26.

Article 9 : les présents statuts sont annexés aux délibérations des conseils municipaux décidant de leur adoption.

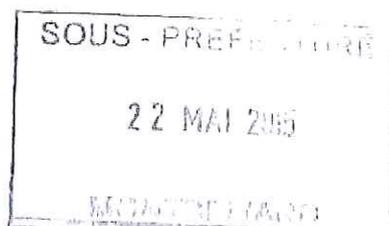
Syndicat de la Trésorerie de Montbéliard
et des Deux Vallées.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

DATE DE CONVOCAATION : 26/03/2015	L'an deux mille quinze et le mardi 14 avril à dix-neuf heures. Le bureau du Conseil Syndical légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Bertrand LEHMANN, Président.
DATE D'AFFICHAGE : 15/04/2015	
NOMBRE DE CONSEILLERS <i>En exercice : 38</i> <i>Présents : 29</i> <i>Votants : 29</i>	<u>Etaients présents :</u> tous sauf les excusés et absents ci-dessous Les présents formant la majorité des membres en exercice.
OBJET: Changement des statuts	<u>Excusés :</u> Mesdames DALUZ, LAMBOLEY, GIRARDIN (suppléante Mme PASCAL) et Messieurs BOYER G. (suppléant Mme GUERITTOT), BRUOT, CHENU (suppléant M. WITTMER), ETIENNEY (suppléant M. MOUCHET), MAURY, PETIOT, PIERNAVIEJA, ROZEN, RUDENKO, et TCHOBANIAN <u>Absents :</u> / <u>Ont donné pouvoir :</u> /

Monsieur le Président expose que les statuts du syndicat ne correspondent plus à la réalité de celui-ci et nécessitent d'être modifiés. Il propose les nouveaux statuts à l'assemblée délibérante.

Après délibérations, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter les nouveaux statuts qui seront annexés à la présente délibération et de les soumettre à l'avis des conseils municipaux des communes membres en vue de l'intervention de l'arrêté préfectoral d'approbation.



Le Président
Bertrand LEHMANN

